



## Je veux avoir ma nationalité française

Par **Karim1958**, le **20/04/2016** à **19:37**

Ok je suis Algerien de nationalite et je suis ne en 1958 pendant l'occupation française a Hennaya province de Tlemcen et je veux savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité française ou pas et à quelle adresse où je peux envoyer ma demande merci bcp

Par **youris**, le **20/04/2016** à **19:52**

étant mineur à l'indépendance de l'Algérie, vous avez suivi la nationalité de vos parents lors de son indépendance.

si vos parents ont reçu la nationalité algérienne à cette date, ils ont perdu la nationalité française et vous aussi.

salutations

Par **Karim1958**, le **20/04/2016** à **20:24**

Ok mais j'ai demandé un acte civil ça fait longtemps au juge de tribunal d'instance service de nationalité et j'ai reçu une copie

Par **youris**, le **20/04/2016** à **20:31**

étant né en 1958 avant l'indépendance de l'Algérie où tous les Algériens étaient français, il est normal que vous ayez reçu un acte de l'état civil alors français.

mais en 1962, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

la République algérienne a conservé les registres d'état civil de la période française.

Par **Karim1958**, le **20/04/2016** à **20:43**

Svp je veux savoir est-ce que l'adresse de Monsieur le juge de tribunal d'instance service de nationalité. 4 rue de Maréchal Joffre - Bordeaux. France est-ce que c'est toujours la même adresse que je peux avoir l'acte de l'état civil ou ils ont changé l'adresse car chaque

province en algerie a un adresse pour ceux qui veulent l  
Acte de l etat cevil en france merci bcp

Par **Tisuisse**, le **22/04/2016** à **09:55**

Bonjour Karim,

Vous n'êtes pas français, vous êtes devenu algérien en 1962, suivant en cela la nationalité de vos parents, donc pour devenir français, ce ne sera pas automatique, il vous faudra suivre la procédure imposée à tous les immigrés arrivés, vivants sur le sol français, et en situation régulière. Si vous habitez en Algérie vous n'aurez droit à rien pas plus que vos descendants.